



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 janvier 2021

Délibération n° 21C/01/08

| | | |
|-----------------------|--------------------------------------|---------------|
| Date de convocation : | Nombre de conseillers | |
| 14 janvier 2021 | Statutaires : 77 En exercice : 77 | Présents : 54 |
| Date de publication : | | Pouvoirs : 10 |
| 27 janvier 2021 | | Votants : 64 |

Objet : Acquisition d'un bâtiment à Saint-Just-en-Chaussée pour la réalisation d'un projet de développement économique et d'une salle de réunion modulaire.

L'an deux mil vingt et un, le 14 janvier à 17h00, le Conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Maignelay-Montigny sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Président.

Etaient présents :

M. BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BAUDUIN Christophe (suppléant de M. DUPONT Didier), BIZET Régis, BONNEMENT Julien, MME BRUNET Laurette, MM CANDELLOT Bertrand, CONVERS Patrick, COULON Olivier, DE BEULE Olivier, MMES DEAUCOURT Josette (suppléante de M. CARRE Christophe), DELAMARRE Béatrice, MM DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, DUBOUIL Bernard, DUPONT Patrice (suppléant de M. THEOPHILE Pascal), MMES DUPONT Stéphanie, ERCOLANO Magali, M. FARCE Philippe, MMES FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FOURNIER Alain, FOVIAUX Pascal, GIGNON Christophe, GESBERT Laurent, GOURDOU Jean-Pierre, GREVIN Régis, HOEDT Jean-Michel, MME LACOMBE Isabelle, MM LAMOTTE Pascal (suppléant de M. WELLECAN Pierre), LEDENT Didier, LEFEVRE Frédéric (suppléant de M. POINSARD Cédric), LEFEVRE Jean-Charles, MATRON Matthias, MATTE Xavier, MERLIN Bernard, MICHEL Thierry, MMES MOKRI Djamila, MORLIGHEM Monique, MM NAVARRO Julien, PAUCELLIER Hervé, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, M. VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, MM WAFFELAERT Eric, WARME Philippe.

Soit 54 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient excusés : MMES BONNET Catherine, BOURGOIN Martine, DOLLEZ Colette, FONTAINE Patrice, HENNON Jean-Louis, NEGI Michaël.

Etaient absents : M. BOURGEOIS Jérôme, BOURGETEAU Pascal, MMES DRETZ Sandrine, GONTARCZYK Guy, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HAMOT Bertrand, M. VAUCHELLE Patrick, VERMEULEN Christèle, WINDERICKX Jean-Luc.

Ont donné procuration :

MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME CENSIER Christine (Maignelay-Montigny) à MME MOKRI Djamila (Maignelay-Montigny) ;

MME DA SILVA Isabelle (Méry-la-Bataille) à M. SOETAERT Francis (Tricot) ;

MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEST Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. HENNON Jean-Louis (Courcelles-Epayelles) à M. LEDENT Didier (Moyenneville) ;

M. LEBRUN Alain (Saint-Martin aux Bois) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny) ;

M. LEFEBVRE Philippe (La Neuville-Roy) à M. MICHEL Thierry (La Neuville-Roy) ;

M. LEFEVRE François (Le Plessier sur St Just) à MME VAN DE WEGHE Elisabeth (Angivillers) ;

MME LEQUEN Astride (Avrechy) à M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) ;

M. PETIT Jean-Luc (Maignelay-Montigny) à M. NAVARRO Julien (Maignelay-Montigny) ;

Ont été élus secrétaires de séance : MM Xavier DENEUFBOURG et Alain FOURNIER

Le président Frans DESMEDT rappelle aux membres présents qu'il s'agit du bâtiment de l'ancien LIDL. Il souhaite organiser une visite avec le conseil mais les circonstances de crise sanitaire ne le permettent pas pour le moment.

Il rappelle que, lors du vote de la DM1 du budget principal, une enveloppe de 500 000 € de crédits a été ouverte pour l'acquisition du bâtiment.

Ce bâtiment, d'une surface de 1 300 m², permettrait d'aménager une pépinière d'entreprises, des salles de réunion, y compris pour la communauté de communes, ainsi que l'implantation du bâtiment pour les services fiscaux sur le terrain adjacent.

Le président Frans DESMEDT propose donc de confirmer la position prise lors du vote de la DM1 en validant l'acquisition de ce bâtiment pour un prix négocié avec le vendeur de 400 000 € hors frais annexes.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget primitif 2020 et son opération 79 « Technopôle »,

Vu l'avis de France Domaine estimant la valeur vénale de la parcelle AE 426, Le Grand Chemin de Plainval à Saint-Just-en-Chaussée ;

Considérant l'intérêt d'acquérir un bâtiment appartenant à la société Lidl sis, ZI Nord au lieu-dit le Grand Chemin de Plainval à St Just, pour y aménager un technopôle et une salle de réunion modulaire ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

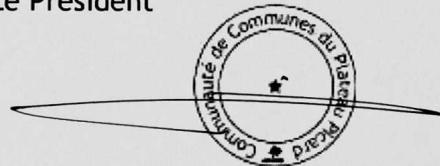
A l'unanimité des membres présents,

DONNE UN AVIS FAVORABLE à l'acquisition de la parcelle AE 426 et du bâtiment qui y est implanté, Le Grand Chemin de Plainval, à Saint-Just-en-Chaussée pour un montant de 400 000 € plus frais annexes ;

AUTORISE le président à signer les actes nécessaires à cette acquisition.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 27 janvier 2021